



UNE RETRAITE JUSTE JUSTE UN DROIT !

Jean-Pierre, 40 ans, a commencé à travailler à 18 ans. Stéphane a étudié et commencé à travailler à 21 ans.



Avec un BEP en poche, Jean-Pierre est entré dès 18 ans dans le commerce de gros comme cariste. Avec le projet du gouvernement, il va devoir travailler jusqu'à 62 ans. Il aura cotisé 44 ans. Son ami Stéphane a le même âge. Il a obtenu son BTS de comptabilité. À 21 ans, il est embauché au sein d'une mutuelle. Il pourra prendre sa retraite à 62 ans et demi, parce qu'il faudra 41 ans et demi de cotisation à partir de 2020.

► Dans le projet du gouvernement, Jean-Pierre cotise 2,5 ans de plus que Stéphane, sans aucun avantage lié à cette durée supplémentaire.

► Dans le projet CFDT, Stéphane partira à 62,5 ans pour une retraite à taux plein (sauf s'il préfère arrêter à 60 ans avec une décote). Mais Jean-Pierre pourra partir dès qu'il aura son nombre d'années de cotisation, soit à 59,5 ans s'il faut 41,5 années de cotisation.

Françoise, 39 ans, a travaillé pendant 20 ans comme emballeuse dans une entreprise de logistique.



L'entreprise est rachetée et intégrée dans un groupe agricole. Françoise, qui cotisait à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), doit à présent cotiser à la Mutuelle sociale agricole (MSA). Elle n'a changé ni d'emploi ni d'entreprise, et les règles de calcul de la Cnav et de la MSA sont exactement les mêmes. Pourtant, au moment de sa retraite, Françoise touchera moins car les deux régimes s'ignorent et appliquent sur chacune des deux périodes un calcul moyen. Ce mode de calcul prend en compte les premières années de travail, quand elle n'avait qu'un salaire de débutante.

► Le projet du gouvernement ne prévoit rien pour réparer l'injustice dont est victime Françoise.

► Avec le projet CFDT, dans le régime unifié de la retraite de Françoise, ses droits seront calculés sur les 25 meilleures années de toute sa carrière.

Frédéric, 34 ans, a multiplié formations, « petits boulots » et CDD alternés de périodes de chômage.



Alors qu'il est sur le marché du travail depuis l'âge de 22 ans, tous ses trimestres ne sont pas validés et ses périodes de galère sont peu cotisées. Au bout du compte, il devra attendre 67 ans pour prendre une retraite plombée par ses années de précarité.

► Le projet gouvernemental durcit les conditions d'accès à la retraite et ne permet pas une meilleure prise en compte des périodes de stage, de chômage ou de RSA.

► Dans le projet CFDT, toutes les périodes cotisées donnent des droits liés au travail. Les périodes de précarité ou de formation sont prises en compte. Les revenus du capital et du patrimoine contribuent à leur financement.

**A la rentrée,
le projet de réforme des retraites du gouvernement
est débattu à l'Assemblée nationale, puis au Sénat.**

pour en savoir plus : www.cfdt.fr

**Le 7 septembre,
la CFDT appelle avec d'autres organisations syndicales
à une journée de mobilisation d'ampleur.**

Une réforme brutale...

Principale mesure du gouvernement : le recul à 62 ans de la possibilité de prendre sa retraite et à 67 ans pour un taux plein.

C'est injuste !

- Pour ceux qui ont commencé à **travailler jeunes** et souvent dans des **métiers pénibles**.
- Pour ceux qui ont des **carrières interrompues** par le chômage, la maternité, la précarité, la maladie.
- Pour les **seniors** que les entreprises licencient avant l'âge de la retraite.
- Pour tous les salariés et les fonctionnaires qui supportent **85 % de l'effort demandé**. Ils paient une fois de plus la facture de la crise, pourtant responsable de 60 % du déficit des retraites en 2015. La contribution prévue sur les hauts revenus et les revenus du capital est **symbolique**.

qui aggrave les inégalités...

Face à la retraite, il y a des inégalités. Le gouvernement les ignore ou pire, les aggrave.

Il n'y a pas ou peu de mesures pour :

- **les femmes** qui subissent le temps partiel imposé, les bas salaires, la précarité. Elles devront travailler encore plus longtemps pour une retraite à taux plein ;
- **les jeunes** qui ont de plus en plus de mal à décrocher un premier CDI ;
- **les polypensionnés** (40 % des salariés) qui ont travaillé dans le public et dans le privé. Ils sont pénalisés dans le calcul de leur retraite ;
- les salariés exposés à un **travail pénible**. Ils devront faire la preuve qu'ils ont 20 % d'invalidité pour partir à 60 ans. **Et s'ils ne tombent malades qu'après ?**

qui hypothèque l'avenir

Côté financement, le compte n'y est pas !

- **Les hauts revenus et les revenus du capital** sont très peu touchés : ils n'apportent que 15 % des recettes.
- Le gouvernement fait main basse sur le **Fonds de réserve des retraites**, créé pour aider les futures générations à faire face aux effets du *papy-boom* à l'horizon 2020. Il n'y aura plus de réserves pour amortir le choc quand il se produira.

Le gouvernement prétend revenir à l'équilibre en 2018. En réalité, il renvoie le problème aux futures générations.

C'est une réforme à courte vue.

L'alternative, c'est le dialogue

Le gouvernement a bâclé sa réforme en quelques mois sans prendre le temps d'un débat approfondi.

Tout le monde est concerné par les retraites. Notre système est fondé sur la solidarité entre les générations. La CFDT y tient comme la majorité des Français.

Si on veut le garder, il faut en finir avec les rafistolages. Il faut une réforme en profondeur, ambitieuse, partagée.

Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir un grand débat. **La CFDT demande un « Grenelle des retraites », qui associe toutes les composantes de la société.**

UNE RETRAITE JUSTE JUSTE UN DROIT !



L'alternative, c'est la confiance en l'avenir

La situation de l'emploi a une influence majeure sur le système de retraites : plus de chômage, c'est moins de cotisations.

La lutte pour l'emploi doit être une priorité nationale, en particulier pour les jeunes et les seniors. Il faut consolider le financement des retraites sur le long terme. Pour ne pas alourdir la dette, la CFDT revendique la création d'une tranche d'imposition sur les plus hauts revenus, la suppression du bouclier fiscal, l'augmentation de la fiscalité sur les revenus du capital. Une partie des sommes dégagées peut servir aux retraites.

Le Fonds de réserve ne doit pas être siphonné, mais au contraire alimenté pour faire face au choc démographique.

L'alternative, c'est la retraite à la carte

Nous vivons plus longtemps en meilleure santé, c'est une bonne nouvelle.

Oui, il faudra travailler plus longtemps pour sauver nos retraites, mais à certaines conditions :

- garder la possibilité de choisir un départ à 60 ans ;
- agir sur la durée de cotisation, pas sur l'âge ;
- autoriser tout salarié qui a atteint le nombre de trimestres à partir à la retraite à taux plein quel que soit son âge ;
- valider les périodes de stage, de minima sociaux, de chômage non indemnisé ;
- créer le droit à une « pause », tout en retardant d'autant le moment de la retraite.

En bref, il s'agit de permettre à chacun de construire sa retraite, en connaissance de cause, à partir de son parcours professionnel, personnel, et en fonction de ses aspirations.

L'alternative, c'est la justice sociale

Pour être acceptable, une réforme doit être juste. On ne peut pas demander les mêmes efforts à tout le monde !

- Ceux qui sont exposés à un travail pénible doivent gagner une année de cotisation **tous les 10 ans et pouvoir partir plus tôt**.
- Le calcul de la retraite des **polypensionnés du privé** doit s'appuyer sur les **25 meilleures années de toute la vie professionnelle**. Les mobilités entre le public et privé ne doivent plus être sanctionnées.
- Les droits familiaux de retraite doivent être **plus favorables aux femmes et aux foyers modestes**.

Les basses pensions doivent être augmentées. La CFDT revendique 100 % du Smic pour une carrière pleine.

L'alternative, c'est la réforme CFDT !

- **C'est une réforme juste**
- **C'est une réforme pour chacun et l'équité pour tous**
- **C'est une réforme financée**
- **Une réforme qui permet d'y voir clair : il faut réfléchir à rapprocher les régimes, il y en a 37 et personne n'y comprend rien**
- **C'est une réforme pour toutes les générations !**